

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 075-257500041-20211014-DEL2021_10_102-DE



SIPPEREC
ÉNERGIES ET NUMÉRIQUE

Vu pour être annexé
A la délibération n° 2021_10_102
Du 14/10/2021
Attachée Territoriale


Virginie HEBERT

Gényo
Le réseau de chaleur verte
de Bobigny et Drancy



**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2022
BUDGET ANNEXE**



INTRODUCTION

Le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) a pour but de présenter les orientations financières générales poursuivies par la première Régie à seule autonomie financière du SIPPAREC en charge de la gestion du réseau de chaleur géothermique Gényo¹.

Depuis sa création, le SIPPAREC a étendu son champ d'actions dans les domaines des énergies et du numérique pour fédérer et accompagner ses collectivités adhérentes, leur population et leur territoire autour des enjeux majeurs que sont, aujourd'hui et demain, la maîtrise de l'énergie, la transition énergétique le déploiement des réseaux très haut débit et l'évolution des services numériques.

Dans le cadre de ses compétences, le SIPPAREC accompagne donc les collectivités afin de développer sur leur territoire, des installations visant à valoriser les énergies renouvelables. Les objectifs poursuivis sont à la fois environnementaux (mise en œuvre de solutions permettant de réduire l'impact carbone sur l'environnement) et économiques (solutions dont les tarifs sont compétitifs avec les énergies traditionnelles et garantissant une stabilité à moyen et long termes).

Le bassin parisien est une région propice au développement d'opérations de géothermie profonde. Ainsi, la valorisation de cette ressource renouvelable et locale, au travers de réseaux de chaleur, permet d'alimenter en chaleur les bâtiments d'un territoire (logements collectifs, équipements publics et sportifs, etc.) tout en réduisant de façon substantielle les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques, contribuant ainsi à améliorer le cadre de vie de l'ensemble des administrés. Par ailleurs, le tarif de la chaleur est très peu soumis aux fluctuations des énergies fossiles et à leur taxation, ce qui permet de garantir une stabilité pour l'ensemble des abonnés sur le long terme.

Le SIPPAREC a participé à la relance de la géothermie au début des années 2010 et gère aujourd'hui 4 réseaux de chaleur à base de géothermie par des contrats de concessions. Les trois premiers réseaux de chaleur (Arcueil/Gentilly, Bagneux/Châtillon et Rosny-sous-Bois/Noisy-le-Sec/Montreuil) sont exploités par des opérateurs privés. Le réseau de chaleur géothermique de Grigny/Viry-Châtillon/Fleury-Mérogis/Sainte-Geneviève-des-Bois est, quant à lui, exploité par une société publique locale constituée du SIPPAREC et des quatre communes.

Dans la continuité de ces premières opérations, le SIPPAREC a réalisé une étude de faisabilité de 2016 à 2018 en vue de développer la géothermie sur le territoire des communes de Bobigny et Drancy (département de la Seine-Saint-Denis – 93). Cette étude a permis de confirmer l'opportunité que constituerait un réseau de chaleur à base de géothermie sur le territoire de ces deux communes.

¹ Conformément au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires

Sur avis du comité de suivi de l'opération², le comité syndical du SIPPAREC a délibéré le 13 décembre 2018 en faveur de la mise en œuvre de ce réseau de chaleur géothermique sous maîtrise d'ouvrage publique du Syndicat.

Il est à noter qu'un réseau historique fonctionnant à 100% aux énergies fossiles était présent jusqu'en 2020 sur la commune de Bobigny. L'opération de géothermie Gényo s'appuie ainsi sur ces installations existantes qui ont, néanmoins, dû être adaptées afin de permettre une valorisation optimale de la chaleur géothermale. A ce réseau historique long d'environ 7 km, s'ajoutent un peu plus de 20 km de canalisations qui sont déployées afin de faire bénéficier à un maximum d'abonnés de cette chaleur renouvelable et locale produite au travers de 4 puits de géothermie, associés à des pompes à chaleur.

Les orientations budgétaires de 2022 traduisent les dépenses et recettes liées, tout d'abord, à la fin des investissements d'installation. En effet, les travaux de mise en œuvre du réseau de chaleur sont toujours en cours et l'année 2022 doit permettre de réaliser le raccordement au réseau de chaleur géothermique des derniers abonnés inscrits au périmètre de 1^{er} établissement³. Par ailleurs, le réseau étant en exploitation, les orientations budgétaires tracent également l'ensemble des dépenses et recettes liées au fonctionnement des installations, permettant d'assurer le service public dont la Régie Gényo fait l'objet.

Il est, à ce titre, intéressant de noter que 2022 sera le premier exercice au cours duquel les installations de géothermie seront exploitées pleinement tout au long de l'année, dans la mesure où les puits de géothermie ont été mis en service en mars 2021 et les pompes à chaleur à la fin du premier semestre 2021.

² Le comité de suivi de l'opération de Bobigny/Drancy était constitué de 3 élus du SIPPAREC, 2 élus de Bobigny et 2 élus de Drancy, parmi lesquels les Maires des 2 communes.

³ Le périmètre de 1^{er} établissement est l'ensemble des abonnés identifiés comme « raccordables » au réseau de chaleur telle que l'opération a été définie lors de son lancement.

Sommaire

I.	<u>Premier bilan et perspectives 2022 des activités de la Régie Gényo</u>	
A.	PREMIER PROJET DE GEOTHERMIE EN MAITRISE D'OUVRAGE DU SIPPEREC : GENYO	5
B.	UNE OPERATION EN DEUX PHASES : DES INVESTISSEMENTS D'INSTALLATION A L'EXPLOITATION DE LA CENTRALE ET SON RESEAU	5
	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RESEAU DE CHALEUR GEOTHERMIQUE	5
	<i>Périmètre des travaux de mise en œuvre du réseau Gényo.....</i>	<i>5</i>
	<i>Travaux réalisés</i>	<i>6</i>
	<i>Travaux en cours et à venir.....</i>	<i>9</i>
	EXPLOITATION DU RESEAU DE CHALEUR GEOTHERMIQUE	9
C.	UN RESEAU STRUCTURANT POUR LES COMMUNES QUI DOIT EVOLUER AVEC LE TERRITOIRE DANS LEQUEL IL S'INTEGRE	10
II.	<u>Bilan et projection financière 2022 de la régie Gényo</u>	
A.	LA SECTION D'EXPLOITATION : 12,2 MILLIONS (M) D'EUROS	16
	RECETTES D'EXPLOITATION PREVISIONNELLES	16
	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVISIONNELLES	16
B.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 9 MILLIONS (M) D'EUROS	17
	RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES.....	17
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES	17
III.	<u>Structure de l'endettement</u>	
A.	TYPOLOGIE ET MOBILISATION DE LA DETTE DEDIEE AU PROJET GENYO	19
B.	LA CHARGE DE LA DETTE	19
IV.	<u>Suivi du personnel mis à disposition de la régie Gényo</u>	
A.	LES EFFECTIFS DE LA REGIE GENYO.....	21
B.	LES DEPENSES DE PERSONNEL.....	22
C.	LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL	22
V.	<u>Annexe : Abonnements souscrits, en cours et prospection</u>	

I. Bilan et perspectives 2022 des activités de la régie Gényo

A. Premier projet de géothermie en maîtrise d'ouvrage du SIPPAREC : GENYO

A la suite de l'étude de faisabilité qui a été réalisée sur la période 2016-2018 et qui a permis de confirmer l'opportunité que constituait l'opération Gényo pour le territoire des deux communes, le comité syndical du SIPPAREC a décidé de conduire les travaux d'installation de l'ensemble du réseau (moyens de production, réseaux de distribution et postes de livraisons) en maîtrise d'ouvrage directe.

Le comité syndical du 23 septembre 2020 a, par ailleurs, décidé de créer une Régie à seule autonomie financière pour assurer l'exploitation du service public industriel et commercial du réseau de chaleur géothermique Gényo.

Le Syndicat porte, ainsi, en maîtrise d'ouvrage publique les travaux liés à la mise en œuvre du réseau de chaleur géothermique ainsi que son exploitation.

A titre de rappel, cette opération est mise en œuvre en 2 phases, compte tenu de la longueur totale du réseau permettant de desservir les 20 000 équivalents logements inscrits au périmètre de 1^{er} établissement, soit près de 30 km :

- La première phase portait sur le raccordement des abonnés du réseau existant dès le 1^{er} septembre 2020 ainsi que le déploiement des extensions prévues sur la commune de Bobigny et du quartier Gaston Roulaud de Drancy pour la saison de chauffe 2020-2021,
- La seconde consiste à étendre le réseau afin de raccorder les abonnés identifiés essentiellement sur la commune de Drancy, mais également quelques programmes situés à Bobigny, pour la saison de chauffe 2021-2022.

B. Une opération en deux phases : des investissements d'installation à l'exploitation de la centrale et son réseau

Travaux de construction du réseau de chaleur géothermique

Périmètre des travaux de mise en œuvre du réseau Gényo

Les travaux liés à l'opération de géothermie des communes de Bobigny et Drancy peuvent se décomposer en 3 grandes parties que sont, les moyens de production, les réseaux de distribution et les postes de livraison.

Les travaux relatifs aux moyens de production comprennent à la fois :

- Le forage des 4 puits de géothermie et la mise en place de toutes les installations de surface associées (liaisons géothermales, échangeurs de chaleur, etc.),
- L'adaptation de la chaufferie au nouveau mode de fonctionnement du réseau (passage d'un fonctionnement en eau surchauffée à un régime basse température),
- La mise en place de pompes à chaleur afin de valoriser au maximum l'énergie géothermale et la construction du bâtiment devant les accueillir.

Les travaux sur les réseaux de distribution portent sur :

- L'adaptation et le renforcement de 2 tronçons du réseau historique de Bobigny représentant un peu moins d'1 km sur les 7 existants,
- Le déploiement de nouvelles canalisations afin de raccorder de nouveaux abonnés, soit près de 21 km.

Les travaux de mise en œuvre des sous-stations concernent :

- Le remplacement de l'ensemble des échangeurs du réseau historique répartis sur un peu moins de 60 sous-stations,
- La mise en œuvre de plus de 90 nouvelles sous stations.

Le réseau de chaleur Génयो permettra ainsi de desservir de nombreux équipements répartis sur les communes de Bobigny et Drancy, parmi lesquels des bâtiments publics, des équipements sportifs et des logements collectifs représentant au total 20 000 équivalents logements.

Travaux réalisés

Depuis l'été 2019, des travaux importants ont ainsi été réalisés afin de forer les 4 puits de géothermie, longs de plus de 2 km chacun, et de permettre l'adaptation de l'ensemble du réseau existant aux futures conditions d'exploitation.

Les travaux d'extension du réseau de la 1^{ère} phase ont également été réalisés pour les abonnés ayant fait part de leur volonté d'être raccordés au réseau Génयो (signature de la police d'abonnement). Ces travaux comprenaient à la fois le déploiement des nouvelles canalisations et la mise en place des sous-stations au niveau des bâtiments nouvellement raccordés.

Les grandes phases de travaux et les échéances associées sont présentées ci-après :

- Forage des 4 puits de géothermie : **Été 2019 au 1^{er} trimestre 2021**
- Travaux d'adaptation du réseau existant (chaufferie + réseau + sous-stations) : **Fin du 1^{er} trimestre 2020 au 4^{ème} trimestre 2020**
- Raccordement des nouveaux abonnés de la 1^{ère} phase : **2^{ème} trimestre 2020 à 2^{ème} trimestre 2021**
- Mise en service des puits de géothermie : **Mars 2021**
- Mise en service des pompes à chaleur : **Juin 2021**

Travaux de géothermie (plateforme, forage des 4 puits, liaisons géothermales, échangeurs)



Figure 1 : Mise en place de la plateforme de forage et des 4 têtes de puits



Figure 2 : Rig de forage



Figure 3: Galerie + liaisons géothermales



Figure 4: Echangeurs de chaleur géothermaux et pompes de réinjection

Travaux d'adaptation de la chaufferie existante

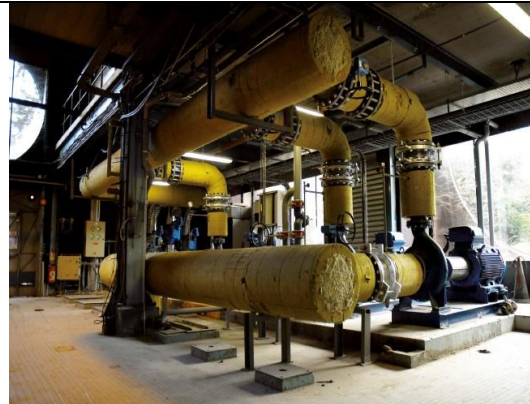


Figure 5 : Mise en place des nouvelles pompes de réseau

Travaux de mise en œuvre des pompes à chaleur



Figure 6 : Mise en place des pompes à chaleur

Travaux réseaux



Figure 7 : Déploiement des canalisations du réseau

Travaux sous-stations



Figure 8 : Livraison échangeurs de sous-station



Figure 9 : Sous-station avec échangeurs

Travaux en cours et à venir

Les travaux en cours au 2^{ème} semestre 2021 et qui se poursuivront sur le 1^{er} semestre 2022 concernent les extensions du réseau sur la commune de Drancy et le raccordement des nouveaux abonnés identifiés au périmètre de 1^{er} établissement. Les linéaires de réseau sont inscrits dans le déploiement de la 2^{ème} phase représentée en bleu en Figure 10 ci-dessous.

Par ailleurs, il est important de préciser qu'en plus des bâtiments intégrés au périmètre de 1^{er} établissement, de nouveaux abonnés ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt à être raccordés au réseau Gényo. Ces raccordements supplémentaires ne devraient cependant se faire qu'à partir de 2023.

Exploitation du réseau de chaleur géothermique

L'exploitation du réseau de chaleur géothermique Gényo comprend les principales prestations suivantes :

- Achat des fluides permettant de faire fonctionner les installations (électricité, gaz, eau, etc.) – **Prestations de type P1** ;
- Conduite, contrôle et entretien des installations constituant le réseau de chaleur – **Prestations de type P2** ;
- Gros entretien et garantie totale – **Prestations de type P3** ;
- Autres charges liées à l'exploitation du réseau de chaleur géothermique Gényo (assurance SAF-E, frais de siège, autre taxe, etc.) – **Autres charges** ;

Dans le cadre de l'exploitation du réseau Gényo et de la livraison de chaleur qui est faite aux abonnés du réseau, la régie est amenée à facturer les abonnés en contrepartie du service rendu. Cette facturation repose sur 2 termes appelés R1 et R2.

Le **R1** correspondant à la production de chaleur permettant d'alimenter les abonnés raccordés et est facturé en €/MWh. La quantité d'énergie consommée par les abonnés

est relevée mensuellement (à la fin de chaque mois) et ainsi facturée aux quantités réellement consommées par l'abonné.

Le **R2** est relatif à la part abonnement et est fonction de la puissance souscrite par l'abonné. Ce terme est facturé en €/URF⁴ (Unité de répartition Forfaitaire).

C. Un réseau structurant pour les communes qui doit évoluer avec le territoire dans lequel il s'intègre

La mise en place d'un réseau de chauffage urbain tel que Gényo apparaît être une opportunité pour les abonnés qui en bénéficient.

Tout d'abord, sur l'aspect financier, en proposant un tarif de la chaleur compétitif par rapport aux énergies fossiles traditionnelles et surtout permettant de garantir une meilleure stabilité sur le long terme.

Ensuite, sur le plan environnemental, grâce à une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre mais aussi des polluants atmosphériques habituellement engendrés par la combustion de ressources fossiles, participant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air.

Un tel réseau est également structurant pour le territoire et représente une alternative pour les maîtres d'ouvrage de patrimoines situés sur les deux communes et les porteurs de nouveaux projets. En effet, le mix énergétique du réseau Gényo composé à plus de 60% d'énergies renouvelables s'inscrit dans une démarche environnementale et permet de répondre aux exigences réglementaires en vigueur tout en facilitant l'obtention de label.

Outre les bâtiments identifiés dans le périmètre de 1^{er} établissement, le réseau sera amené à se développer en fonction des évolutions du territoire et des projets futurs.

Les tableaux présentés en annexe reprennent à la fois les abonnés/programmes inscrits au périmètre de premier établissement et ceux pouvant faire l'objet de raccordement à moyen terme dans le cadre de densifications ou d'extensions du réseau.

Il est important de rappeler que le périmètre de 1^{er} établissement du réseau de chaleur Gényo représente 542 316 URF.

A fin 2021, les abonnés ayant signé une police d'abonnement avec la régie Gényo représente 347 965 URF, soit un peu plus de 64%.

Les abonnés ayant donné un accord pour raccorder leur patrimoine représente quant à eux 106 793 URF.

⁴ URF : Unité de Répartition Forfaitaire. Il s'agit d'un coefficient défini en fonction de la typologie des bâtiments et qui correspond à un coefficient permettant de passer de la puissance souscrite en kW en la puissance souscrite en URF.

Les principaux abonnés qui resteront à raccorder sont le département de la Seine-Saint-Denis (4 collèges identifiés), Seine-Saint-Denis Habitat pour 2 de ses résidences situées à Drancy et 4 copropriétés (1 à Bobigny et 3 à Drancy). Devront également être raccordés au réseau de chaleur les futurs bâtiments des zones d'aménagement telles que l'opération cœur de ville à Bobigny ainsi que le Baillet et l'îlot du marché à Drancy.

Outre les bâtiments identifiés dans le périmètre de 1^{er} établissement, le réseau sera amené à se développer en fonction des évolutions du territoire et des projets futurs. Certains bâtiments et/ou programmes ont d'ores et déjà été identifiés sur les deux communes :

A Bobigny :

- Bâtiments communaux selon densités thermiques (maison de quartier Emile Aillaud, conservatoire Jean Wiener,
- Collège des Coquetiers
- Programme Vinci avenue Paul Vaillant Couturier
- Programme Eliasun avenue Paul Vaillant Couturier
- Résidence construite sous maîtrise d'ouvrage I3F (rue de la République – foyer ADEF)

A Drancy :

- Bâtiments communaux selon densités thermiques (groupe scolaire Timbaud/Dewerpe,
- Collège Anne Franck
- Quartier du Baillet à Drancy
- Lycées Pierre Roland et Delacroix
- Copropriétés secteur lycées (Dalhias, Favorite)

Il est également important de noter que dans une volonté d'élargir au maximum le périmètre des administrés pouvant bénéficier d'une ressource locale et renouvelable, grâce à une mutualisation des installations de production, les élus des deux communes ont souhaité lancer une étude complémentaire sur la partie ouest du territoire.

Il a ainsi été présenté au conseil d'exploitation du 7 juin 2021 le périmètre de cette étude, les objectifs poursuivis et l'échéancier associé.

Les résultats de cette étude et le potentiel qui aura pu être identifié seront présentés au conseil d'exploitation début 2022 afin de définir les suites à donner quant à la mise en œuvre d'une solution énergétique vertueuse et mutualisée sur le secteur ouest des 2 communes.

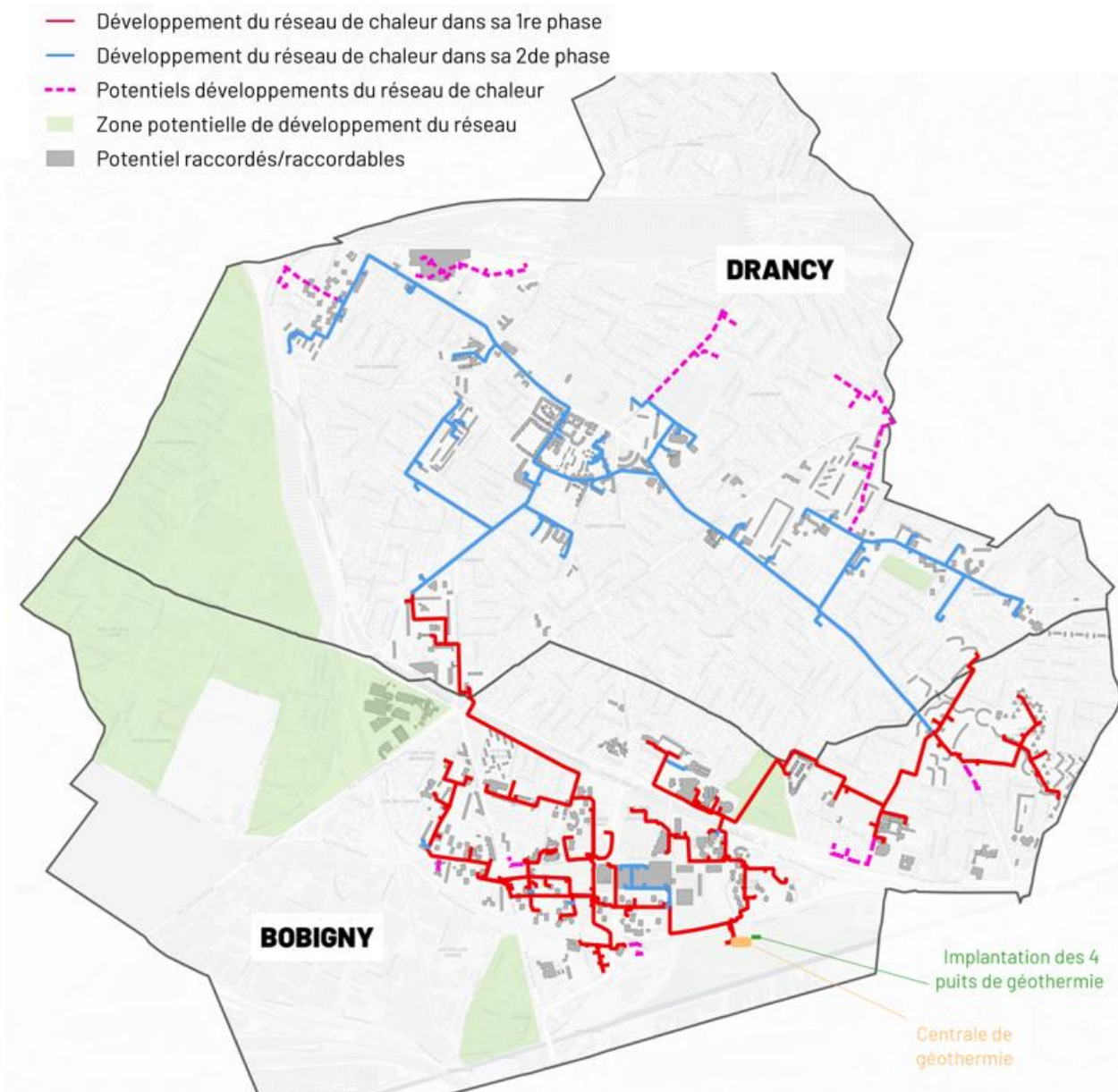


Figure 10 : Tracé global du réseau Gényo selon phasage

II. Bilan et projection financière 2022 de la régie Gényo

L'année 2021 constitue la première année d'exercice du budget annexe de la régie Gényo. Pour rappel, les premiers investissements du projet Gényo sous maîtrise d'ouvrage du SIPPAREC ont été portés au sein du budget principal entre 2019 et 2020. En raison de la crise sanitaire de la COVID-19 et ses conséquences sur le renouvellement des instances du SIPPAREC, le budget annexe dédié au projet Gényo n'a pu être ouvert qu'à compter du 1^{er} janvier 2021. Le résultat de l'exercice 2020 se rapportant au projet Gényo ainsi que le patrimoine immobilisé ont bien fait l'objet d'un transfert dans le cadre du budget annexe 2021 approuvé lors du comité syndical du 25 juin 2021. Il convient de noter qu'il est soumis à l'approbation du présent comité syndical un projet de délibération modifiant les statuts initiaux de la régie afin d'acter, conformément aux demandes du trésorier payeur du SIPPAREC, de la reprise de ce résultat par le budget annexe.

Cette année 2021 marque aussi la fin de l'ensemble des travaux relatifs aux moyens de production et la mise en service à la fois des deux doublets de géothermie et des pompes à chaleur. S'agissant de la première année d'exploitation complète de la régie, l'effort financier du SIPPAREC s'est concentré jusqu'à présent sur les investissements.

Le coût d'objectif initial de cette opération arrêté en 2018 s'élevait à 70,6 M€. Courant 2020, des dépenses imprévues liées à la fois à des contraintes techniques ont porté ce montant à 74,4 M€. Il convient de noter que dans le cadre du développement du projet Gényo à l'ouest, de nouveaux crédits à hauteur de 80 K€ doivent être inscrits au budget 2022 pour réaliser une étude.

Un premier bilan financier de ces investissements et leur projection peuvent être présentés comme suit :

- Le montant des investissements déjà réalisés entre 2019 et 2020 s'élève à 46,8 M€ ;
- En 2021, les travaux réalisés devraient porter sur un montant d'environ 21,1 M€ (13,5 M€ ont déjà été mandatés sur les 8 premiers mois de l'année) ;
- Ce rythme d'exécution prévisionnel induit un report de crédits d'investissement sur l'année 2022 de 6,5 M€. Les travaux qui seront réalisés correspondent au raccordement des derniers abonnés identifiés dans le périmètre de 1^{er} établissement (déploiement des réseaux et mise en place des sous-stations) ;
- En 2022, sera également réalisée une étude à hauteur de 80K€ ;
- A compter de 2023 et dans le périmètre actuel de l'opération Gényo, les dépenses d'investissement hors amortissement ne porteront que sur le remboursement en capital des emprunts.

Pour assurer la soutenabilité financière de ces investissements, trois emprunts ont été souscrits en 2019 dont 2 prêts long terme pour un montant de 48,2 M€ et mobilisés en totalité entre 2020 et juillet de cette année. Le troisième prêt consiste en une ligne de

trésorerie souscrite auprès du Crédit agricole à hauteur de 21,4 M€, qui a fait l'objet de tirage pour 12 M€ cette année. Un dernier tirage devrait intervenir au dernier trimestre 2021 pour soutenir l'accélération du rythme des dépenses liées aux travaux. En 2022, afin de palier le rythme des appels de fonds des subventions un dernier tirage de 6 M€ est anticipé ainsi qu'une conversion de cette ligne en emprunt long terme.

Les subventions attribuées à hauteur de 22,5 M€⁵ dans le cadre du projet Généo ont été appelées pour 4,8 M€ en 2020 et la prévision 2021 serait également de 4,8 M€. En 2022, des appels de fonds à hauteur de 6,5 M€ pourraient être réalisés selon l'avancement de la facturation des travaux. Les soldes seraient appelés en 2023 pour 6,4 M€.

Par ailleurs, les prévisions budgétaires 2022 concernent l'ensemble des prestations réalisées dans le cadre de l'exploitation des installations du réseau de chaleur Généo qui a débuté en septembre 2020.

Pour sa première année d'exploitation complète la prévision d'exécution 2021 s'élève à 9,9 M€. Ce montant prévisionnel est encore susceptible d'évoluer au cours du dernier trimestre de l'année, compte tenu de la volatilité des tarifs du gaz et de l'électricité qui déterminent en grande partie les coûts supportés par l'exploitation. Les dépenses d'exploitation sont relatives aux différents postes présentés ci-avant : *P1*, *P2*, *P3* et *autres charges*, ainsi qu'aux charges financières et aux impôts sur les sociétés.

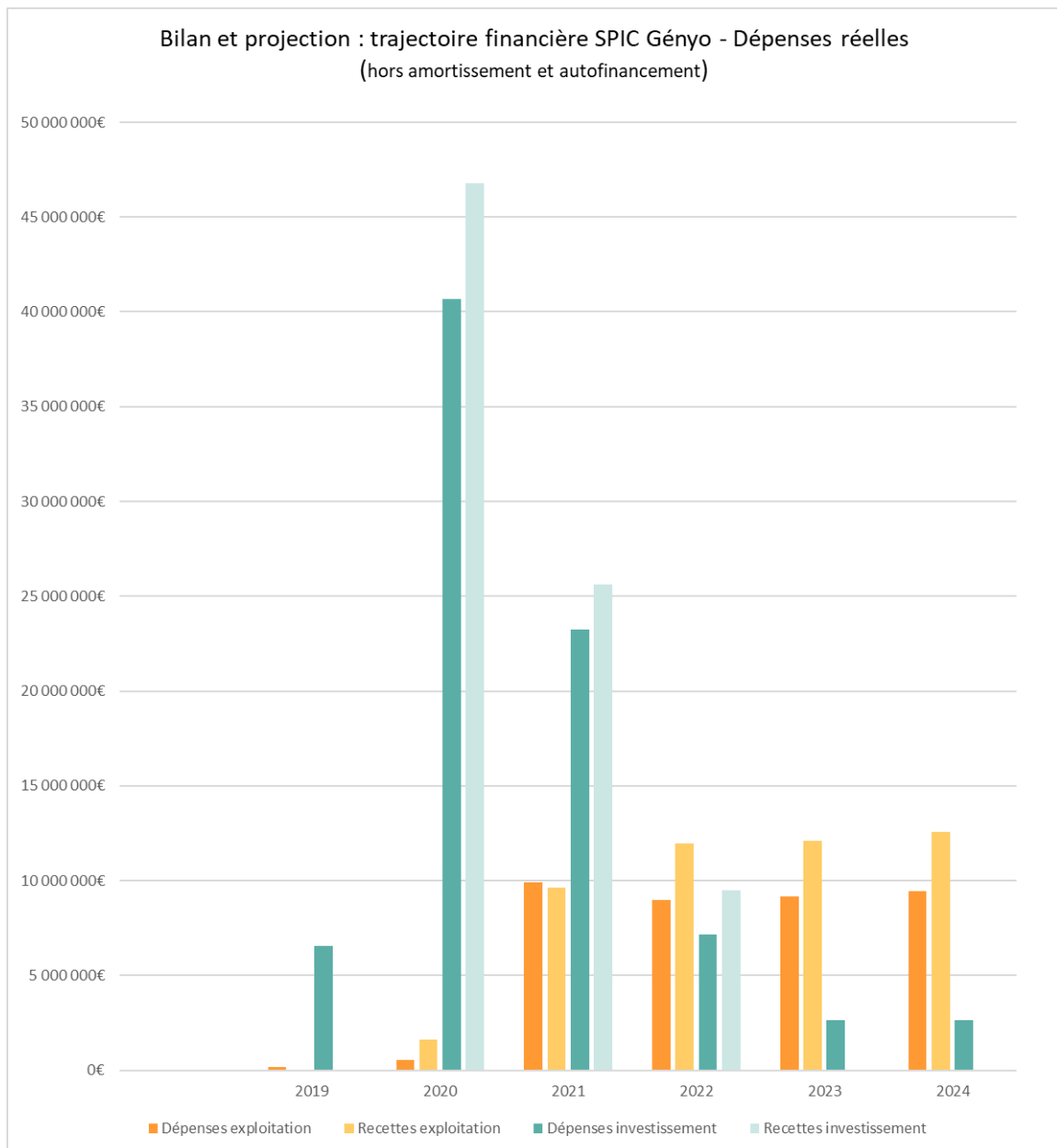
En 2022, les prévisions budgétaires sur les coûts d'exploitation représentent 9,3 M€ (hors dotation aux amortissements et virement vers la section d'investissement). À compter de 2024, ces charges pourraient augmenter en lien avec la fiscalité et un contrôle décennal sur les installations.

Ces dépenses sont couvertes par les recettes de fonctionnement issues des ventes de chaleur aux abonnés sous la forme d'une facturation binomiale comprenant la partie relative à la consommation [R1 en €/MWh] et la part abonnement [R2 en €/URF]. L'autofinancement dégagé permet d'équilibrer la section d'investissement et assure, en particulier, le remboursement de la dette.

Pour 2021, la prévision d'exécution pour ces recettes serait de 9,6 M€ et comprend des recettes exceptionnelles inscrites en budget supplémentaire (BS) 2021, liées à la vente de Certificat d'économie d'énergie (CEE) et de matériel de forage. Pour 2022, ces recettes progressent du fait du déploiement du réseau et porteraient sur un montant de 11,9 M€ pour atteindre 12,1 M€ en 2023.

Le bilan financier et la prospective réalisés sur ce projet illustrent le décalage entre une mobilisation des financements quasi intégralement dédiée à l'investissement sur les trois premières années puis une phase d'exploitation permettant de dégager un excédent qui viendra couvrir la charge de la dette.

⁵ Fonds chaleur ADEME 16,9 M€, subvention régionale 4 M€, FEDER 1,6 M€.



La synthèse des propositions budgétaires pour l'exercice 2022 est la suivante :

A. La section d'exploitation : 12,2 millions (M) d'euros

Recettes d'exploitation prévisionnelles

En 2022, les recettes de fonctionnement de la régie seraient réparties comme suit :

- 5 M€ pour la partie R1 correspondant aux ventes de chaleur (chauffage et eau chaude) à l'ensemble des abonnés. Ces ventes de chaleur sont dépendantes de la rigueur climatique de la saison de chauffe (période pendant laquelle les abonnés sont alimentés en chaleur) et du comportement des usagers pour le chauffage. Pour l'eau chaude sanitaire, les ventes de chaleur dépendent du nombre d'usagers et de leur comportement,
- 6,7 M€ pour la partie R2 relative à la part abonnement et dépendant de la puissance souscrite,
- 0,26 M€ de droits de raccordement pour les bâtiments neufs inscrits au périmètre de 1^{er} établissement,
- 0,24 M€ d'amortissements en recettes de la quote-part des subventions d'investissement perçues, équilibrés par ce même montant en dépenses d'investissement.

Dépenses d'exploitation prévisionnelles

En 2022, les dépenses d'exploitation de la régie correspondraient aux postes suivants :

- Fournitures de fluides pour 5,1 M€ réparties de la façon suivante :
 - Gaz : 0,5 M€,
 - Electricité : 2,05 M€,
 - Cogénération : 2,5 M€,
 - Eau : 0,02 M€,
 - Quotas CO₂⁶ : 0,05 M€.
- Charges liées à l'exploitation des installations pour 2,2 M€ :
 - Entretien, contrôle et petites réparations : 1,2 M€,
 - Autres charges (dont l'autre moitié des quotas CO₂) : 0,3 M€,
 - Gros entretien en garantie totale : 0,7 M€.
- Amortissements des installations mises en service équilibrés par ce même montant en recettes d'investissement : 2,6 M€,
- Charges financières notamment remboursement des intérêts : 0,8 M€,
- Impôts et taxes (dont impôts sur les sociétés) : 0,6 M€,
- Frais de siège dont les frais de personnel mise à disposition auprès de la régie, les frais de communication et assistance à maîtrise d'ouvrage : 0,5 M€,
- Enfin, à l'autofinancement de la section de fonctionnement excédentaire pour financer la section d'investissement déficitaire : 0,4 M€.

⁶ Le site de la centrale de géothermie est soumis aux quotas CO₂. Les charges liées à l'achat des quotas CO₂ manquants seront pour moitié répercutées dans les dépenses de type P1 (l'autre moitié étant répercutée sur les dépenses P2).

B. La section d'investissement : 9 millions (M) d'euros

Recettes d'investissement prévisionnelles

Les recettes d'investissement sont directement liées aux emprunts et aux subventions perçues dans le cadre des programmes d'aide au développement de projet visant à valoriser les énergies renouvelables et de récupération.

- La ligne de trésorerie du prêt Crédit Agricole est également inscrite sur le compte dédié à sa mobilisation pour 6 M€, montant inscrit à l'identique en dépenses d'investissement pour son remboursement. Il pourra être envisagé de convertir une partie de la ligne en dette long terme pour soutenir les travaux restants à réaliser et pallier la dégressivité de cette enveloppe,
- Pour les subventions d'investissement 0,06 M€ correspondant à la demande de financement qui sera adressée à l'ADEME pour soutenir l'étude relative à l'extension du projet Génयो à l'ouest,
- 2,6 M€ d'amortissements des installations mises en service,
- Autofinancement provenant de la section de fonctionnement excédentaire pour financer la section d'investissement déficitaire : 0,4 M€.

Dépenses d'investissement prévisionnelles

Les crédits d'investissement prévus au budget 2022 de la régie concernent essentiellement le remboursement en capital des emprunts souscrits en 2019 ainsi que le remboursement de la ligne de trésorerie.

Le budget pour l'année 2022 ne présenterait de nouveaux crédits opérationnels que pour l'étude relative à l'extension du projet Génयो à l'ouest. L'intégralité des crédits dédiées aux travaux de déploiement du réseau de chaleur restant à réaliser ont été inscrits au budget annexe 2021 à hauteur de 27,6 M€. Pour rappel, les travaux réalisés dans le cadre du budget principal du SIPPAREC en 2019 et 2020 portent sur un montant total de 46,8 M€.

En lien avec l'avancée réelle des travaux et du rythme de décaissement des factures, la prévision d'exécution pour l'exercice 2021 serait de 21,1 M€. Ainsi le report de crédits budgétaires déjà votés lors des précédents budgets selon les travaux qui resteraient à réaliser, s'élèverait à 6,5 M€ en 2022.

Compte tenu de ces éléments, en 2022 les dépenses d'investissement de la régie Génयो seraient ventilées comme suit :

- Pour les travaux : 6,5 M€ (report)
 - Surface - réseaux : 6 M€
 - Surface – sous-stations : 0,5 M€
- Pour les études et frais évènementiel 0,1 M€ (nouveaux crédits)

- Pour la ligne de trésorerie remboursable auprès du Crédit Agricole : 6 M€ sont inscrits en dépenses pour prévoir leur éventuel remboursement après mobilisation selon le rythme de décaissements des travaux facturés et d'encaissements des subventions appelées en trésorerie,
- Pour le remboursement en capital des emprunts : 1M€ auprès de la banque ARKEA dont l'enveloppe de prêt de 26 M€ été mobilisée en juillet 2020 et 1,1 M€ auprès de la Société Générale dont l'enveloppe de prêt de 22,25 M€ a été entièrement mobilisée en mai 2021. Il est également prévu une provision de 0,5 M€ correspondant à une première échéance dans le cadre d'une conversion de la ligne revolving en emprunt long terme,
- 0,24 M€ de quote-part des subventions d'investissement amorties.

III. Structure de l'endettement

Pour rappel, trois emprunts ont été contractés par le Syndicat à l'été 2019 pour une enveloppe totale de 69,6 M€ :

- Un prêt souscrit auprès de la banque ARKEA pour un montant de 26 M€ qui a été mobilisé et versé en totalité à taux fixe au 1er juillet 2020, conformément aux termes du contrat. Son remboursement en capital intervient chaque trimestre depuis fin septembre 2020,
- Un prêt souscrit auprès de la Société Générale pour un montant de 22,2 M€ qui prévoyait une option de tirage en ligne de trésorerie entre le 1^{er} juillet 2020 et le 1^{er} juillet 2021, et qui, a ce terme, a été mobilisé et versé en totalité. Son remboursement en capital interviendra à échéance annuelle à compter du 1^{er} juillet 2022,
- La souscription d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole, d'un montant de 21,4 M€ dégressive à hauteur de 2,4 M€ au 24 mai 2021 jusqu'à 2029. Cette enveloppe permet d'assurer la trésorerie dont les décaissements de travaux ne sont pas immédiatement compensés par l'encaissement des subventions prévues pour compléter le financement des investissements par emprunts.

Selon la Charte Gissler qui permet de classer les emprunts structurés selon le niveau de risque qu'ils représentent, les emprunts mobilisés par le SIPPAREC à ce jour disposent exclusivement des conditions d'emprunt les plus sécurisées (A1).

A. Typologie et mobilisation de la dette dédiée au projet Génयो :

En synthèse, la structure de la dette au 1^{er} janvier 2022 (hors souscription de nouvelle enveloppe d'emprunt) est présentée dans le tableau détaillé ci-dessous :

PRETEUR	ANNEE DE SIGNATURE	MONTANT INITIAL (M€)	CAPITAL MOBILISABLE (M€)	TAUX ET TYPE DE TAUX	CAPITAL RESTANT DU 1/01/2022 (M€)
ARKEA	2019	26	0	Taux fixe 1,49%	24,44
Société Générale	2019	22,25	0	Taux variable 0,45% + EURIBOR 3,6,12 mois	22,25
Crédit agricole	2019	21,4	7,03	Taux variable 0,61% + EURIBOR 3,6,12 mois	19,03
TOTAL EMPRUNT EN COURS		69,65	7,03		65,72

En 2019, une gestion optimisée de la trésorerie du SIPPAREC a permis de ne pas mobiliser d'emprunt et économiser des frais financiers.

En 2020, ce sont 41,9 M€ qui ont été mobilisés pour financer les investissements de l'opération Génयो dont 26 M€ soit la totalité de l'emprunt souscrit auprès d'ARKEA et 15,9 M€ dans le cadre de l'emprunt souscrit auprès de la Société Générale.

Courant 2021, le solde du prêt de la Société générale a été mobilisé et versé soit 6,3 M€. S'agissant du prêt Crédit Agricole, l'enveloppe de 21,4 millions d'euros est une ligne de trésorerie dont le montant devenait dégressif à hauteur de 2,37 millions d'euros au 24 mai 2021 jusqu'à 2029. Cette enveloppe permet d'assurer la trésorerie dont les décaissements de travaux ne sont pas immédiatement compensés par l'encaissement des subventions. Cette ligne de trésorerie a été mobilisée à fin juillet à hauteur de 12 M€. En fonction des décaissements relatifs à l'avancée des travaux, un nouveau tirage pourra être envisagé d'ici la fin de l'année.

En 2022, dans le cadre des emprunts jusqu'alors souscrits pour le projet Génयो, seule la ligne de trésorerie sera mobilisable à hauteur de 7,03 M€ jusqu'au 1^{er} mai 2022. Au-delà de ce terme la dégressivité de la ligne ne permettra pas, en lien avec les hypothèses de consommation 2021 de mobiliser de nouveaux tirages sur cette enveloppe.

B. La charge de la dette :

Pour rappel, la charge de la dette dédiée au projet Génयो s'est élevée en 2020 à 0,72 M€ correspondant uniquement aux intérêts et remboursements du capital du prêt souscrit auprès d'ARKEA :

2020	CHARGES DE LA DETTES (M€)		TOTAL 2020
	INTERETS ANNUELS	CAPITAL ANNUEL	
ARKEA	0,20	0,52	0,72
Société Générale (tirage en phase de mobilisation)	0,00	0,00	0,00
Crédit agricole	0,00		
	0,20	0,52	0,72

Cette année la charge de la dette est estimée à 1,8 M€ et repose principalement sur les échéances relatives au prêt souscrit auprès d'ARKEA et aux frais afférents à la mise en œuvre de l'option de tirage en ligne de trésorerie entre le 1^{er} juillet 2020 et le 1^{er} juillet 2021 sur le prêt souscrit auprès de la Société Générale :

2021	CHARGES DE LA DETTES (M€)		TOTAL 2021
	INTERETS ANNUELS	CAPITAL ANNUEL	
ARKEA	0,38	1,04	1,42
Société Générale	0,19	0,00	0,19
Crédit agricole	0,18	0,00	0,18
	0,75	1,04	1,79

En 2022, la charge de la dette devrait représenter 3,5 M€ comprenant pour la première année le remboursement en capital et intérêts du prêt souscrit auprès de la Société Générale. Cette charge hors souscription d'un nouvel emprunt serait stable et son financement serait assuré notamment par l'excédent des recettes d'exploitation :

PRETEUR	CHARGES DE LA DETTES (M€)				
	INTERETS ANNUELS	CAPITAL ANNUEL	TOTAL 2022	TOTAL 2023	TOTAL 2024
ARKEA	0,38	1,04	1,42	1,39	1,37
Société Générale	0,38	1,11	1,50	1,48	1,46
Crédit agricole	0,08	0,50	0,58	0,63	0,63
TOTAL EMPRUNT EN COURS	0,84	2,65	3,50	3,49	3,46

IV. Suivi du personnel mis à disposition de la régie Gényo

A. Les effectifs de la régie Gényo

Les effectifs sont constitués par le directeur de régie, la personne en charge des missions de suivi administratif et par d'autres agents du SIPPAREC mis à disposition afin de permettre la bonne exécution du service public (finances, commande publique, juridique et communication). Ces mises à disposition feront l'objet d'un remboursement de rémunération au budget principal du SIPPAREC, de la part du budget annexe de Gényo qui bénéficie de l'apport de ces agents.

Pour l'année 2022, l'exploitation en régie du réseau de chaleur Gényo entraîne principalement les incidences suivantes quant à l'organisation interne du SIPPAREC :

- Suivi et contrôle de l'exploitation des installations et de sa bonne exécution par le prestataire retenu,
- Facturation mensuelle des abonnés du réseau,
- Commercialisation du réseau de chaleur (1er établissement et autres abonnés).

Par ailleurs, certains travaux inscrits dans le périmètre de premier établissement devront encore être réalisés au début de l'année 2022, ce qui implique la réalisation des missions suivantes au profit de l'opération Gényo :

- Suivi et contrôle des aspects technico-financiers relatifs aux travaux de premier établissement,
- Gestion de l'ensemble des dossiers administratifs (technique, juridique, financier) nécessaires à la réalisation des travaux et à l'exploitation des installations,
- Communication relative à la mise en œuvre du projet sous maîtrise d'ouvrage du SIPPAREC et aux travaux.

Enfin, le réseau pouvant être amené à évoluer et à s'étendre, il sera éventuellement nécessaire d'assurer la passation des marchés de travaux ou de services pour la construction des installations. Comme précisé ci-avant, ces travaux de densification ou d'extension du réseau ne sont amenés à être réalisés qu'à compter de 2023, mais en fonction des planning de réalisation des programmes de chaque maître d'ouvrage, la passation des marchés de travaux pourra être lancée dès 2022.

Il ressort de ces éléments les besoins suivants en termes de moyens humains ou Equivalent temps plein (ETP) :

2 ^{ème} phase (2,78 ETP)
2 ETP pour la partie relative au suivi opérationnel et le suivi administratif
0,65 ETP pour le suivi financier et comptable
0,08 ETP pour l'appui juridique/commande publique
0,05 ETP pour les sujets liés à la communication

B. Les dépenses de personnel

Les frais de personnel, correspondant aux équivalents temps plein estimés, représentent près de 180 000 € sur le budget principal du Syndicat à refacturer au budget annexe de la régie Gényo selon les mises à disposition des agents concernés. Les modalités juridiques de ces mises à disposition ont été approuvées par le comité syndical le 25 juin 2021.

C. La durée effective du travail

La délibération du 23 juin 2016 a instauré le temps de travail annuel effectif à 1607 heures auxquelles sont soumis les agents mis à disposition auprès de la régie Gényo.

V. Annexe : Abonnements souscrits, en cours et prospection

Sous-stations	Bâtiments/résidence	ABONNES	Adresse
SST_053	Résidence Berlioz (SST 53)	ADOMA	14 rue Hector Berlioz
SST_052	EHPAD SOS Habitat et Soins (SST 52)	AXENTIA (EPHAD)	12 rue Hector Berlioz
SST_004	Cite Salvador Allende (SST 4)	OPH Bobigny	21/23/25, avenue Salvador Allende
SST_011	Cite Hector Berlioz (SST 11)	LOGIREP	4/6, rue Hector Berlioz
SST_0C2	Bernard Birsinger (SST C2)	OPH Bobigny	4 rue Bernard Birsinger
SST_032	Bons Enfants (SST 32)	OPH Bobigny	2, rue des Marais
SST_018	La Sablière (SST 18)	ICF La Sabliere	13-17, rue Germaine Taillefer
SST_003	Cite Chemin vert (SST 3)	OPH Bobigny	4/6, rue du Chemin Vert
E1_24	Cite Honore d'Estienne d'Orves (SST 50)	Emmaüs Habitat	42 a 52 rue d'Estienne d'Orves,
SST_035	BOBIGNY 17 (SST 35)	France Habitation	2 rue du lieutenant Lebrun
SST_033	Résidence Arthur Rimbaud (SST 33)	Seine St Denis Habitat	2 a 10 rue de la République
SST_043	Résidence des Sablons	ATM Gaillard	12 - 26 rue Pablo Picasso
SST_042	P.V. COUTURIER (SST 42)	OPH Bobigny	Cite Paul Vaillant Couturier
SST_0N7	SST N7	Région IDF	
SST_0N3	Carre en Scène (SST N3)	Foncia GIS	47-49, 51-53 rue Bernard Birsinger
SST_01A	24, rue du Chemin Vert (SST 1A)	Foncière Lelievre	24 rue du Chemin vert
SST_01A	Les Demoiselles de Bobigny (SST 1A)	Cabinet Masson	26 rue du Chemin vert
SST_026	Résidence Paul Eluard Nord (SST 26)	GID	2, avenue Paul Eluard
SST_027	Résidence Plein Ciel (SST 27)	GID	3, avenue Paul Eluard
SST_00J	Le Gala (SST J)	SOGEY VIVIENNE	2-10 rue Alcide Vellard,
SST_011	Symphonie (SST 11)	Foncière des 2 rives	2 rue Hector Berlioz
SST_0L1	Les Terrasses d'Eole (SST L1)	SyndicEnLigne	9, avenue K. Marx et 10, sente Daniel Mayer
SST_0N4	Tyl Jardin (SST N4)	GIEP Nation	57-61 rue Bernard Birsinger
SST_00K	Le Square des poetes (SST K)	Cadot Beauplair	3, 9 rue M. Makeba, 8 av. de l'Hotel de ville
SST_00K	Les Allees du parc (SST K)	Cadot Beauplair	11 rue M. Makeba, 3 rue B. Birsinger
SST_0N6	L'Ondul'in (SST N6)	Foncia GIP Nation	64-68, avenue du President S. Allende
SST_0N5	L'Austral (SST N5)	Jobard Illobilier	65 rue Bernard Birsinger
SST_025	GS Eluard & Mat.Louise Michel + SST Secondaires + Gymnase (SST 25)	Ville de Bobigny	avenue P Eluard, rue Alcide Vellard
SST_008	Lycée Louise Michel (SST 8)	Ville de Bobigny	70, avenue Jean Jaures
SST_030	Bibliothèque Elsa Triolet + ensemble tertiaire (SST30)	Ville de Bobigny	4, rue de l'Union
SST_037	CMS Marie-Irene et Joliot Curie (SST 37)	Ville de Bobigny	1/3, place Gabriel Peri
SST_01B	Maternelle Jean de La Fontaine (SST 1b)	Ville de Bobigny	35/37/39 rue du Chemin Vert
SST_002	Primaire JJ Rousseau / Primaire Molière + Centre Loisir Mozart (SST 2)	Ville de Bobigny	21/23/25, rue du Chemin Vert
SST_011	Maternelle H. Berlioz (SST 11)	Ville de Bobigny	rue H Berlioz

SST_028	Maternelle A.Franck (SST 28)	Ville de Bobigny	rue A Franck
SST_029ter	Primaire Marie Curie (SST 29ter)	Ville de Bobigny	rue Emile Zola
SST_036	Hôtel de Ville (SST 36)	Ville de Bobigny	31 Salvador allende
SST_003	Commerces (SST 3)	Ville de Bobigny	28bis, rue Salvador Allende
SST_0L2	GS Georges VALBON (SST L2)	Ville de Bobigny	24 Rue Gisele Halimi
SST_011	Prud'hommes (SST11)	Etat	1-13 Rue Michel de l'Hospital
SST_003	Bureau Prefecture 1 et 2 - Immeuble Verdi (SST 3)	CD93	8/22 et 9/19, rue du Chemin Vert
SST_019	Palais de Justice (SST 19)	Etat	12, rue Germaine Taillefer
SST_020	Chambre de commerce et d'industrie (SST 20)	CCI	Avenue Paul Vaillant Couturier
SST_021	CPAM (SST 21)	CPAM	Avenue Paul Vaillant Couturier
SST_030	Maison de la culture (SST 30)	Maison de la culture	Boulevard Lenine
SST_012	Cite Hector Berlioz (SST 12)	OPH Bobigny	32-38, rue Hector Berlioz
SST_013	Cite Hector Berlioz (SST 13)	OPH Bobigny	22-26, rue Hector Berlioz
SST_014	Cite Hector Berlioz (SST 14A)	OPH Bobigny	3, rue Carnot
SST_014	Cite Hector Berlioz (SST 14B)	OPH Bobigny	3, rue Carnot
SST_01B	Cite Chemin vert (SST 1B)	Seine St Denis Habitat	35/37/39, rue du Chemin Vert
SST_002	Cite Chemin vert (SST 2)	Seine St Denis Habitat	21/23/25, rue du Chemin Vert
SST_025	Cite Paul Eluard - OPH 93 (SST 25)	Seine St Denis Habitat	18/20, avenue Paul Eluard
SST_026	Cite Paul Eluard - OPH 93 (SST 26)	Seine St Denis Habitat	4/6, avenue Paul Eluard
SST_025	Cite Paul Eluard - Logirep (SST 25)	LOGIREP	17/21/23, avenue Paul Eluard
SST_027	Cite Paul Eluard - Logirep (SST 27)	LOGIREP	11, avenue Paul Eluard
SST_028	Cite Karl Marx (SST 28)	OPH Bobigny	34-38, avenue Karl Marx
SST_029bis	Cite Karl Marx (SST 29)	OPH Bobigny	10-16, avenue Karl Marx
SST_034	Cite Karl Marx (SST 34)	OPH Bobigny	19/21, avenue Karl Marx
SST_015	Cite Pablo Picasso (SST 15A)	OPH Bobigny	5, rue Carnot
SST_015	Cite Pablo Picasso (SST 15C)	OPH Bobigny	5, rue Carnot
SST_0N1	Cite Henri Wallon (SST N1)	OPH Bobigny	11/17, 19/21, rue Jacques Anquetil
SST_0N2	Cite Henri Wallon (SST N2)	OPH Bobigny	1/3, 5/9, rue Jacques Anquetil
SST_051	Préfecture de Seine Saint Denis (SST 51)	CD93	Esplanade Jean Moulin
SST_051	Andre Malraux (SST 51)	CD93	Esplanade Jean Moulin
SST_051	Trésorerie générale (SST 51)	CD93	Esplanade Jean Moulin
SST_051	Rene Cassin (SST 51)	CD93	Esplanade Jean Moulin
SST_051	RIA (SST 51)	CD93	Esplanade Jean Moulin
SST_009	Département Archives	CD93	18, avenue Salvador Allende
SST_016	Bureau Préfecture (SST 16)	CD93	1, rue Youri Gagarine

- Nouveaux abonnés raccordés dans le cadre de la 1^{ère} phase et alimentés par le réseau Gényo

E1_26	HLM LA FERME	Avenue Jean Jaurès	Emmaüs Habitat
E1_32	MONMOUSSEAU	36, Rue de la République	OPH Bobigny
E1_94	Centre Nautique Jacques Brel	20-38, rue Auguste Delaune	EPT EST ENSEMBLE

E1_128	Gaston Roulaud + Tour Pena	110 rue Roger Salengro / 95 Rue F. Pena	OPH Drancy
E1_153	PAUL ELUARD	139, Rue Roger Salengro	OPH Drancy
E1_300	GS Edouard Vaillant (et lgts)	Rue de Rome	Ville de Bobigny
E1_303	GS, CES et Gymnase A. Delaune (et lgts)	40, rue A Delaune	Ville de Bobigny
E1_304	GS Jean Jaures (et lgts) + Maternelle M. Tesson (SST)	rue du 8 mai 1945	Ville de Bobigny
E1-307	GS Paul Langevin (et lgts)	32 rue d'Anjou	Ville de Bobigny
E1_311	Gymnase Stephan Makowski	51 rue du pre Souverain	Ville de Bobigny
E1_312	Stade A. DELAUNE Principal + Bat A&B (et lgts)	45 rue Auguste DELAUNE	Ville de Bobigny
E1_313	Centre de loisirs Fratellini	31, rue Giovannelli	Ville de Bobigny
E1-328	Gymnase Jesse Owens	66 rue Pierre Semard	Ville de Bobigny
E1_335	Centre polyvalent de sante Aime Césaire	26 rue de la Ferme	Ville de Bobigny
E1_414	MAT JACQUELINE QUATREMAIRE + LOGT	66 RUE JACQUELINE QUATREMAIRE	Ville de Drancy
E1_1001	Cite de l'Abreuvoir - Chaufferie 51	4, rue de Téhéran	Seine St Denis Habitat
E1_1002	Cite de l'Abreuvoir - Chaufferie 52	108, rue Edouard Vaillant	Seine St Denis Habitat
E1_1003	Cite de l'Abreuvoir - Chaufferie 53	107, rue Edouard Vaillant	Seine St Denis Habitat
E1_1004	Cite de l'Abreuvoir - Chaufferie 54	6, rue de Belgrade	Seine St Denis Habitat
E1_1005	Cite de l'Abreuvoir - Chaufferie 55	32, rue Babeuf	Seine St Denis Habitat
E1_1007	Cite de l'Abreuvoir - Chaufferie 57	10, rue de Lille	Seine St Denis Habitat
E1_1008	Cite de l'Abreuvoir - Chaufferie 58	3, rue d'Helsinki	Seine St Denis Habitat
E1_1009	Cite de l'Abreuvoir - Chaufferie 59	17, rue d'Helsinki	Seine St Denis Habitat
E1_1010	Cite de l'Abreuvoir - Chaufferie 60	10, rue d'Oslo	Seine St Denis Habitat
E1_1011	Cite de l'Abreuvoir - Chaufferie 61	15, rue d'Amsterdam	Seine St Denis Habitat
E1_1025	CG4855L - Bat. A et B CG2209L	41/45 rue du Lieutenant Lebrun, 1/23 rue de Normandie	I3F
E1_1026	CG2009L Bat. C a H	41/45 rue du Lieutenant Lebrun, 1/23 rue de Normandie	I3F
E1_1090	Stade Delaune Bâtiment DOJO	45 rue Auguste DELAUNE	Ville de Bobigny
E1_1091	Stade Makowski	51 rue du pré Souverain	Ville de Bobigny
E1_1092	GS Voltaire Salengro	126 rue Roger Salengro	Ville de Drancy
E1_1093	DDFIP	Rue Hector Berlioz	CD93

- Abonnés pour lesquels un accord a été trouvé et qui sont en cours de raccordement

E2_1104	Résidence étudiante	200, avenue Paul Vaillant Couturier	-
E3_124	MYOSOTIS	Rue des travailles	OPH Drancy
E2_148	MARCEL CACHIN+ Foyer Mimosas	3, Bois de Groslay	OPH Drancy
E2_150	NERUDA SPORTS	34 et 44, Rue Sacco et Vanzetti	OPH Drancy
E2_165	UZD	3, Rue Roger Salengro	OPH Drancy
E2_166	UZE	15, Rue Raymond Lefevre	OPH Drancy
E2_172	UZH	5, Rue Raymond Lefevre	OPH Drancy
E2_173	UZI	4, Rue Raymond Lefevre	OPH Drancy
E2_178	Caserne de Gendarmerie de Drancy	50 Rue Auguste Blanqui	Etat
E2_184	STADE NAUTIQUE	37/47 BOULEVARD PAUL VAILLANT-COUTURIER	Ville de Drancy

E2_401	CENTRE ADMINISTRATIF	PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	Ville de Drancy
E2_402	HOTEL DE VILLE	PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	Ville de Drancy
E2_411	MAT DANIELLE CASANOVA 2 + LOGT	29 RUE EMMANUEL VINSON	Ville de Drancy
E2_412	MAT FRANCINE FROMOND + LOGT	14 RUE FRANCINE FROMOND	Ville de Drancy
E3_413	MAT FRANCE BLOCH + LOGTS	63 RUE AUGUSTE BLANQUI	Ville de Drancy
E2_415	MAT JACQUES JORISSEN + LOGT	100/110 RUE DES BOIS DE GROSLAY	Ville de Drancy
E2_418	MAT SIMONE VEIL	7 RUE EMMANUEL VINSON	Ville de Drancy
E2_420	ELEM JOLIOT-CURIE / PABLO PICASSO + LOGTS	105 AVENUE JEAN JAURES	Ville de Drancy
E2_422	GS DULCIE SEPTEMBER	20 RUE GEORGES DUCERF	Ville de Drancy
E2_425	GS JEAN MONNET	1 RUE MIRABEAU	Ville de Drancy
E2_427	GS LUCIEN PERRIOT	17/31 RUE RAYMOND LEFEVRE	Ville de Drancy
E2_428	GS MARCEL CACHIN/JACQUES JORISSEN + GYMNASSE MARCEL CACHIN	15/23 RUE DES BOIS DE GROSLAY	Ville de Drancy
E2_437	GYMNASSE JOLIOT-CURIE	107 AVENUE JEAN JAURES	Ville de Drancy
E2_430	CENTRE DE FORMATION REUSSITE	93 RUE DE LA REPUBLIQUE	Ville de Drancy
E2_440	GYMNASSE REGIS RACINE	20 RUE LOUIS DELPLACE	Ville de Drancy
E2_473	MEDIATHEQUE GEORGES BRASSENS	61/65 AVENUE MARCEAU	Ville de Drancy
E2_461	CMS HENRI WALLON	12 RUE DE LA REPUBLIQUE	Ville de Drancy
E2_471	CRECHE LA FARANDOLE	44 RUE JACQUELINE QUATREMAIRE	Ville de Drancy
E2_	GYMNASSE DELAUNE	21 RUE PIERRE ET MARIE CURIE	Ville de Drancy
E2_423	GS JEAN JAURES	7 RUE FABRE D'EGLANTINE	Ville de Drancy
E2_609	Hôtel de Police	45, rue de Carency	Etat
E2_1031	153 - Cite du Nord	rue Pierre Semard	ICF La Sabliere
E3_1034	TOUR 8	Rue du Bois de Grosly	OPH Drancy
E3_1035	TOUR 7	Rue du Bois de Grosly	OPH Drancy
E2_1036	PVC 1 (A)	35, Rue Anatole France	OPH Drancy
E2_1037	PVC 2 (C)	33, Rue Roger Petieu	OPH Drancy
E2_1083	Résidence Petit Drancy	65 rue Danton	OPH Drancy
E2_1086	Union Locale Syndicat CGT	22 rue de la République	Ville de Drancy
E2_1087	Bureau Information Jeunesse - Drancy	157 Cité Paul Bert	Ville de Drancy
SST_007-A	Cœur de ville SST 7) lot A - (Centre Commercial)	118, rue Carnot	AFUL
SST_007-B	Cœur de ville SST 7 Lot B - (Centre Commercial)	118, rue Carnot	AFUL
SST_007-DE	Cœur de ville SST 7 lot DE - (Centre Commercial)	118, rue Carnot	AFUL
SST_007-F	Cœur de ville SST 7 llot F - (Centre Commercial)	118 rue Carnot	AFUL
SST_007-G	Cœur de ville SST 7 llot G - (Centre Commercial)	118, rue Carnot	AFUL
SST_007-C	Cœur de ville SST 7 llot C - (Centre Commercial)	118, rue Carnot	AFUL
E2_1100	OPHLM Max Jacob	Rue Marc Jacob	OPH Drancy
E2_1103	Lot B (Karl Marx)	rue karl marx	FONCIERE LGT
E2_1102	SEQUENS - Lot F2	rue birsinger	SEQUENS

- Abonnés restant à raccorder (inscrits au périmètre de 1^{er} établissement)

E2_073	Résidence Montfort	2 rue de la gare	Copro
E2_110	Charles Gides	Place de l'Hôtel de Ville	Seine St Denis Habitat
E2_141	La Muette et Square de la Libération	2, rue Arthur Fontaine	Seine St Denis Habitat
E2_368	Collège J. Jorissen	48 Avenue des Martyrs de Chateaubriand	CD93
E2_369	Collège P. Semard	1 Place Maurice Niles	CD93
E2_373	Collège P. Bert	2 Rue Max Jacob	CD93
E1_363	Collège République	66, rue de la République	CD93
E2_182	Résidence Faidherbe	Résidence Faidherbe	Copropriété
E2_1067	Ilot du marché Logements	90, avenue Jean Jaurès	Programme neuf
E2_1069	Ilot du marché Commerces	90, avenue Jean Jaurès	Programme neuf
E2_1080	EHPAD Villa Beausoleil	12-18 Rue Louis Delplace	
E2_1084	Résidence rue Varlin	77 rue Eugene Varlin	Copropriété
E2_1085	Résidence rue Nouvelle	4 rue Nouvelle	Copropriété
E2_1088	Résidence Le venus	34 rue Daniel Ferry	Copropriété
E1_308	Complexe E. Vaillant (Salle de spectacle)	Rue de Vienne	Ville de Bobigny

- Potentiels développements à court ou moyen terme

A Bobigny :

- Bâtiments communaux selon densités thermiques (maison de quartier Emile Aillaud, conservatoire Jean Wiener,
- Collège des Coquetiers
- Programme Vinci avenue Paul Vaillant Couturier
- Programme Eliasun avenue Paul Vaillant Couturier
- Résidence construite sous maîtrise d'ouvrage I3F (rue de la République – foyer ADEF)

A Drancy :

- Bâtiments communaux selon densités thermiques (groupe scolaire Timbaud/Dewerpe,
- Collège Anne Franck
- Quartier du Baillet à Drancy
- Lycées Pierre Roland et Delacroix
- Copropriétés secteur lycées (Dalhias, Favorite)